

DÉLIBÉRATION N° 2015/02

Nombre de membres en exercice		: 9
Nombre de membres présents		: 9
Nombre de suffrages exprimés		: 9
Votes	Contre	0
	Pour	9

Date de la convocation le 20.03.2015

Séance du 30.03.2015 à 20 H 30

Le C.A., réuni sous la présidence de Mme Christiane CROZIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Mr André VOLLE, après s'être fait

présenter le budget primitif, la budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	6 330,48 €	/	/	/	6 330,48 €
Opérations de l'exercice	34 205,67 €	32 038,60 €	/	/	34 205,67 €	32 038,60 €
TOTAUX	34 205,67 €	38 369,08 €	/	/	34 205,67 €	38 369,08 €
Résultat de clôture	/	4 163,41 €	/	/	/	4 163,41 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des RAR  
Excédent de financement des RAR

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

4 163,41 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

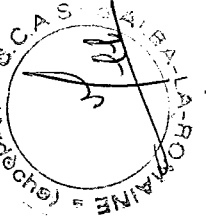
Ont signé au registre des délibérations MM VOLLE - CROZIER - LEBRAT - RAMUS - PIQUEMAL - BOMBRUN - LASCOMBE - ACHOUR - GENDRON

Le président ne prend pas part au vote

Pour expédition conforme,  
Le président André VOLLE



REÇU A  
LA PREFECTURE LE  
03 AVR. 2015



A✓

2015/060

